APB : la plateforme de pré-inscription dans l'enseignement supérieur

Mi-janvier

LYCÉENS

Inscription et saisie de la liste de vœux sur le site APB

Formulation et classement des vœux

Constitution de la liste de vœux modifiable jusqu'au 31 mai

Si formations sélectives, envoi de dossiers par le lycéen aux établissements sollicités

Si formations non sélectives

Base de données des vœux

Sélection et classement des dossiers retenus par l'établissement

Par exemple

Le classement des vœux d'un candidat

Vœu n°1 :
1re année de licence STAPS à l'Université de Bordeaux

Vœu n°2 :
1re année de licence de physique à l'Université de Bordeaux

Vœu n°3 :
1re année de DUT GEA à l'IUT de Bordeaux

Propositions d'affectation juin-juillet

FORMATIONS SELECTIVES

Les vœux sont croisés avec le classement des établissements

Vœu obtenu

Dossier non retenu

FORMATIONS À CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉE

Les vœux sont acceptés jusqu'à ce que la limite d'accueil soit atteinte

D'abord les candidats du secteur académique

Les vœux n°1

puis les vœux n°2

etc.

Ensuite les candidats des autres secteurs

Les vœux n°1

puis les vœux n°2

etc.

Un tri aléatoire est effectué dans chaque groupe pour classer les candidats

Vœu obtenu

Dossier non retenu

FORMATIONS SANS LIMITE DE CAPACITE D'ACCUEIL

Vœu obtenu

Par exemple

Les propositions d'admissions

Vœu n°1 :
1re année de licence STAPS à l'Université de Bordeaux
Candidature non encore retenue

Vœu n°2 :
1re année de licence de physique à l'Université de Bordeaux
Vœu obtenu

Vœu n°3 :
1re année de DUT GEA à l'IUT de Bordeaux
Voeu n°3 non proposé car voeu n°2 obtenu